



Entrevue

M. Fausto de Santis, vous venez d'être élu président de la CEPEJ pour les années 2007 et 2008. Nous vous félicitons pour cette nomination et vous souhaitons un fructueux mandat. Quelles sont vos impressions ?

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à l'impressionnant travail accompli par mon prédécesseur, Eberhard Desch. M. Desch a eu la très délicate mission de donner vie à la CEPEJ et de légitimer son existence, ce qu'il a réussi au-delà de toutes les espérances. Les réactions suscitées par nos travaux ont montré que la CEPEJ est maintenant reconnue comme un moteur indispensable du Conseil de l'Europe.

Concernant ma nomination, je suis personnellement très reconnaissant de la confiance qui m'a été accordée. Pour cela, le nouveau bureau de la CEPEJ que je préside à compter du 1er janvier 2007 va s'attacher à poursuivre les actions entreprises par le précédent bureau. Et pour avoir travaillé à la CEPEJ depuis sa création en 2002, je sais que chacun est très motivé pour développer et renforcer encore davantage notre commission.

Quels sont vos objectifs pour les prochaines années ?

En créant la CEPEJ sous l'impulsion des ministres européens, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a voulu une structure capable de proposer des solutions concrètes pour améliorer l'équité, la qualité et l'efficacité de la justice en Europe, pour renforcer la confiance des justiciables dans leur système national et limiter les recours devant la Cour de Strasbourg, motivés par les dysfonctionnements de la justice, contraires à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Le rapport sur les « systèmes judiciaires européens – Edition 2006 » a été présenté récemment par M. Desch à l'occasion des travaux de la 974e réunion des représentants des ministres. Il a été considéré comme la première et fondamentale étape du processus qui a pour but d'améliorer les systèmes judiciaires.

Tous ceux qui travaillent dans le domaine des statistiques savent bien que la qualité des données est très importante pour toute analyse et évaluation. Le groupe de travail chargé de l'évaluation (GT-EVAL) veut toujours améliorer la qualité des réponses en réalisant des lignes directrices pour obtenir des données homogènes et communes surtout dans les secteurs les plus importants du système judiciaire dans le cadre d'une harmonisation de ceux qui produisent les statistiques nationales.

Parmi nos ambitions dans ce domaine, nous voulons atteindre les objectifs suivants :

- réaliser un bref résumé des affaires de chaque pays au regard de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme ;
- déterminer les secteurs critiques dans le domaine de la justice de chaque Etat où il serait important d'allouer des ressources économiques ;
- réunir les Etats par groupes homogènes et réaliser des indicateurs communs de performance ;
- analyser la politique criminelle et le rôle des procureurs ;
- analyser en détail les réponses qui nous ont été faites sur divers points.

Par ailleurs, le GT-EVAL propose d'ouvrir sa base de données et la recherche à des équipes de chercheurs qui souhaiteraient approfondir l'exploitation des résultats du rapport. Il est également proposé que son travail s'harmonise avec les travaux des autres instances du Conseil de l'Europe (Conseil consultatif des juges européens, Conseil consultatif des procureurs européens, Réseau de Lisbonne pour harmoniser la formation des juges et des procureurs).

Je ne vous ai donné qu'un aperçu, au travers de l'exemple de ce groupe de travail, de ce que nous voulons réaliser pour les prochaines années.

Comment la profession d'huissier de justice peut-elle s'inscrire dans les travaux de la CEPEJ ?

On connaît le rôle très important de l'huissier de justice dans l'efficacité de la justice et la poly-fonctionnalité de sa mission et de ses activités. L'huissier de justice est un rouage essentiel de l'administration de la justice. La CEPEJ est en étroite relation avec l'UJH, comme en témoigne sa participation régulière à vos travaux, les dernières en date étant votre colloque international à Washington en mai 2006 et le séminaire de clôture du projet Tacis sur l'efficacité de la Justice à Baku, en Azerbaïdjan, fin novembre 2006. Nous apprécions beaucoup vos actions en faveur du développement de la profession d'huissier de justice. Votre projet – très ambitieux – de mettre en place un code mondial de l'exécution est très intéressant et nous ne manquerons pas de suivre l'avancement de vos travaux. Pour toutes ces raisons, nous appelons de nos vœux une collaboration plus étroite encore entre la CEPEJ et l'UJH.

Merci M. le président et bon vent pour votre mandat !

Merci à vous.

Interview

Mr. Fausto de Santis, you have just been elected president of the CEPEJ for the years 2007 and 2008. We congratulate you for this nomination and wish you all the best for your mandate. What are your impressions?

First of all, I would like to pay homage to the impressive work achieved by my predecessor, Eberhard Desch. Mr. Desch had the very delicate mission of giving life to the CEPEJ and of legitimating his existence, which he made a success beyond all hopes. The positive reactions to our work showed that the CEPEJ is now recognised like an essential body of the Council of Europe.

Concerning my nomination, I am personally very grateful of the confidence which was granted to me. For that, the new board of the CEPEJ which I chair as from 1st January, 2007 will attempt to continue the actions undertaken by the preceding bureau. And to have worked with the CEPEJ since its creation in 2002, I know that each one is very inclined to develop and reinforce even more our commission.

Which are your objectives for the next years?

By creating the CEPEJ under the impulse of the European ministers, the Committee of the Ministers of the Council of Europe wanted a structure able to propose concrete solutions to improve equity, the quality and the efficiency of justice in Europe, to reinforce the confidence of citizens in their national system and to limit the recourse to the Court of Strasbourg, motivated by the dysfunctions of justice and which are in contradiction with article 6 of the European Convention on human rights. The report on the "European legal systems - Edition 2006" was recently presented by Mr. Desch during the 974th meeting of the representatives of the ministers. It was regarded as the first and fundamental stage of the process for the improvement of the legal systems. All those who work in the field of the statistics know well that the quality of the data is very important for any analysis and evaluation. The working group in charge of evaluation (GT-EVAL) wants to improve the quality of the answers by setting out objectives to obtain homogeneous and common data in the most important sectors of the legal system within the framework of a harmonization of those who produce the national statistics.

Among our ambitions in this field, we want to achieve the following goals:

- to carry out a summary of the cases of each country as regards article 6 of the European Convention on human rights;
- to determine the critical sectors in the field of justice of each States where it would be important to allocate economic resources;
- to join together the States by homogeneous groups and to produce common indicators of performance;
- to analyse the criminal policy and the role of the prosecutors;
- to analyse in detail the answers which were made to us on various points.

In addition, the GT-EVAL proposes to open its data base and research to teams of researchers who would wish to look further into the analysis of the results of the report. It is also proposed to harmonise its work with that of the other authorities of the Council of Europe (the advisory Council of the European judges, advisory Council of the European prosecutors, the Lisbon network to harmonise the training of the judges and the prosecutors).

I only gave you one outline of what we want to carry out for the next years through the example of this working group,

How the occupation of judicial officers can fall under the work of the CEPEJ?

One knows the very important role of judicial officers in the effectiveness of justice and the poly-functionality of his mission and his activities. The judicial officer is an essential wheel of the administration of justice. The CEPEJ is in close relation with the UIHJ, as shows its regular participation in your work, the last one being your international conference in Washington in May 2006 and the closing seminar of the Tacis project on the efficiency of Justice in Baku, in Azerbaijan, at the end of November 2006. We really appreciate your actions in favour of the development of the occupation of judicial officers. Your - very ambitious - project to set up a world code of enforcement is very interesting and we will not fail to follow the advance of your work. For all these reasons, we always wish for a closer cooperation between the CEPEJ and the UIHJ.

Thank you Mr. President and all the best for your mandate!

Thank you.



Fausto de Santis, nouveau président de la CEPEJ

Fausto de Santis, New President of the CEPEJ